

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er mai 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)

Collation7 p. (26r, 27v, 28r, 29v, 30r, 31v, 32r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45934>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mai 1872](#)

Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. À la suite de la menace d'un rachat des usines par Esther Lemaire, Godin demande à Cresson de presser la solution d'une licitation en masse des usines. Si la justice tenait compte des accroissements donnés depuis 1863, il pourrait racheter les établissements et poursuivre son œuvre ; dans le cas contraire, il reprendrait ses brevets et les nouveaux modèles qu'il a créés pour fonder ailleurs un nouvel établissement. Godin souligne l'importance d'une licitation rapide qui lui permette de faire les transformations nécessaires dans son usine. Sur l'expertise : Godin voit sa seule planche de salut dans l'évaluation de la plus-value des usines depuis 1863.

Support

- Disposition de la lettre au format paysage.
- le nom du destinataire de la lettre, M. Cresson, est manuscrit à la mine de plomb en haut à gauche.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

26
27

M. Cresson

Versailles le 1 Mai 1776.

Priez-cher Monsieur,

M. Coulon a du vous communiquer la copie de la lettre et de la proposition que j'ai renvise dernièrement à M^e Ganchet. La réponse que M^e Godin m'a faite est plus méchante que toutes les autres celle que dit, cette fois, après les injures qu'il me fit, qu'à lui proposer les établissements pour une paix, que si ce pria lui convient elle les pro-

da et qui' alle commanditera une association
pour leur exploitation , que si au contraire
le pia est trop éloigné , elle me les laissera .

En province de ce fait , il n'y a plus à
moi sans aucun temps à perdre , il faut étudier
l'affaire au point de vue de la solution qui
depuis longtemps me paraît la moins mal
à me conduire à la ruine : il faut chercher
à obtenir le plus vite possible de la justice
la libération en masse des usines dans l'état
où elles se trouvent aujourd'hui , avec droit
de préférence pour moi sur le pia de
la libération proportionnellement aux

ca
L

25

accroissement que j'ai donné aux établissements depuis 1863 en bâtimens, outillage, brevets, modèles, clientèle, etc., et en nouvelles branches d'industrie introduites dans l'usine.

Si la justice m'accorde cela, M^{me} Godin devra y regarder à deux fois avant d'élever le prix de la licitation au-delà des limites acceptables et je pourrai en me réservant propriété poursuivre mon œuvre.

Si au contraire la justice ne comprend pas la licitation de cette manière, je devrai retirer les brevets, les modèles nouveaux que j'ai créés et arrêter immédiatement d'aller

donner ailleurs à mon industrie de nouveaux développements qu'elle comporte.

Il faut que la justice sache que le temps qui s'écoule est ma ruine au profit de M^e Godin, par l'effet des décisions du tribunal lui-même. Ne perdez pas de vue non plus que mon industrie a besoin de subir une transformation à laquelle ma situation s'oppose, que par conséquent il faut agir pour arriver à la libération le plus promptement possible.

Il vous faut me chercher une issue car le procès qui va venir à Vervins n'est

21

qu'un des petits côtés de cette grave question ; il ne faut pas perdre de vue le côté sérieux. Tout ce que j'ai dit, ce que j'ai écrit à mon avocé ne fait pas avancer les choses, il ne me répond même pas ; je suis disposé à écrire bientôt au-Président, mais il me faut votre consentement.

La mission des experts est insuffisamment tracée, il faut examiner si il ne serait pas convenable de faire connaître cette mission pour qu'ils puissent faire les estimations de façon à permettre la hésitation dans le sens indiqué ci-dessus. J'ai enfin le plus

nécessaire de nous voir nous occuper de ce
procès, non pas seulement pour les plai-
doiries, mais pour la direction à lui donner.

Si l'expertise était faite dans de
bonnes conditions, si préalablement le
tribunal, et à défaut du tribunal la
cour d'appel, avait précisé et posé les questions
aux experts, s'il était bien déterminé que
les immeubles, le matériel et la valeur
industrielle et commerciale de 1863 soient
évalués séparément, et que les immeubles,
le matériel et la valeur industrielle et
commerciale en 1872 soient évalués à

leur tour, de manière à faire ressortir la plus-value constituant ma part importante dans la liquidation, Mme l'Opôdien serait peut-être moins revêche, car c'est dans cette plus-value bien établie que se trouve, je crois, la seule planche de salut pour moi dans ce procès.

Veuillez agréer, très-cher Monsieur,
mes meilleurs sentiments.

